

Contraintes Socioéconomiques Du Passage Des Groupements Maraîchers A La Société Coopérative Dans La Sous-Préfecture De Korhogo

SANGARE Moussa

Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

KAM Oleh

Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

N'DRI Kouamé Abou

Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

Résumé

Les femmes se sont organisées en groupement pour pratiquer le maraîchage et améliorer leurs conditions de vie et de travail. Mais, les groupements créés par les femmes rencontrent de nombreuses contraintes à devenir de véritables organisations de promotion et de leur autonomisation. L'objectif de l'étude est d'analyser les contraintes de développement des groupements maraîchers dans la sous-préfecture de Korhogo. Pour ce faire, nous avons eu recours à l'approche mixte (quantitative et qualitative). Notre enquête menée auprès des responsables des groupements maraîchers et de l'ANADER révèle que la plupart des groupements sont informels de sorte qu'ils éprouvent des difficultés à disposer de compte bancaire, d'accès au crédit et à l'innovation technologique du maraîchage. En plus dans ces groupements, la majorité des femmes sont analphabètes. Ces facteurs limitent ainsi la constitution d'organisations féminines formelles et autonomes.

Mots clés : femme, groupement, maraîcher

Abstract

Women are organised themselves into groupment to farm vegetable garden in order to improve their living and working conditions. But the groupment set up in place by those women is confronted to many problems to become a strong and real organization for women promotion and empowerment. The objective of this inquiry is to analyse the developing difficulties encounter by vegetable growers in korhogo's subprefecture. For that, we used a mixed approach (quantitative and qualitative). The investigation made by us with producer grower groupment leaders and ANADER (Local governmental structure) reveal that most of those groupment are informal. And they are face to many difficulties to have bank account, access to credit and technological innovation in vegetable growing domain. In those groupment, the majority of women are illiterate. And those reasons impede the constitution of formal and autonomous women organization.

Key words: Women, groupment, produce grower

Introduction

Les groupements de femmes sont devenus « une réalité incontournable de l'idéologie du développement » (Piroux, 2000, p.2). En effet, les femmes dans les communautés africaines possèdent « une tradition d'association et de création de réseaux divers d'entraide et de solidarité » (Piroux, op.cit.). Elles se regroupent pour tisser ou ressouder les liens sociaux, s'entraider lors d'évènements importants qui surviennent dans leur vie. Cette volonté de se regrouper et de s'entraider, est donc une de leurs caractéristiques principales ; ce qui fait qu'appartenir à un groupe donné est un besoin fondamental, une nécessité sociale pour la majorité d'entre-elles (Ndiaye, 2013). Ainsi, le nombre important de femmes qui, aujourd'hui, sont membres d'un groupement ou d'une association est une des caractéristiques de cette dynamique (Ouedraogo, 2018).

En outre, le mouvement associatif féminin a été amplifié dans les années 80 avec la crise économique qu'a connue la Côte d'Ivoire. Cette crise a amené l'Etat ivoirien à adopter les mesures du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), notamment la libéralisation et le désengagement de l'Etat des secteurs sociaux. Ces mesures ont donc engendré d'une part le chômage de masse des hommes et d'autre part, obligé « les femmes à sortir de la sphère privée dans laquelle elles étaient sensées évoluer pour investir la sphère publique » (Ndeye, 2013). Tout compte fait, la crise économique a

conduit à une redéfinition des rôles sociaux tenus par les hommes et les femmes au sein des ménages. Les femmes se retrouvent de plus en plus à la tête des familles ou soutiennent économiquement leurs époux dans la subsistance de la famille.

Pour assurer leur fonction dans la survie de la famille, elles développent des activités en milieu rural ou urbain pour avoir un revenu régulier. Et l'une des activités pratiquées par les femmes est le maraîchage. En effet, le maraîchage marchand est attractif pour les femmes et sa commercialisation accrue pallie les revenus désormais aléatoires des anciennes cultures commerciales, à l'exemple du coton (Fromageot, 2008).

Les femmes s'organisent en groupements pour pratiquer le maraîchage considéré comme une source de leur autonomisation. Ces groupements constituent de ce fait le moteur des activités économiques des femmes, dans le sens où ils permettent d'améliorer les revenus et de valoriser la position des femmes au sein de la famille. A travers ces organisations, les femmes nouent des relations avec les organismes de développement susceptibles de leur apporter reconnaissance sociale et soutien économique. Mais, ces structures mises en place par les productrices de maraîcher restent au stade informel. Elles ont du mal à passer ce cap pour devenir des véritables sociétés coopératives autonomes et viables, capables d'assurer son rôle de promotion socioéconomique et d'autonomisation de la femme. Quelles sont les contraintes socioéconomiques qui conditionnent le passage des groupements maraîchers de la sous-préfecture de Korhogo à des sociétés coopératives viables et autonomes ?

1. Méthodologie de l'étude

1.1. La collecte des données

La collecte des données a reposé essentiellement sur les techniques et outils de la Méthode Active de Recherche Participative (MARP), à travers des Diagnostics Participatifs (DP). En effet, le DP est une activité informelle, systématique, itinérante et intensive d'apprentissage orienté vers la connaissance d'un milieu (physique ou humain). Son objectif global est d'associer puis d'impliquer la population dans l'analyse du phénomène étudié. Dans le cadre de cette étude, le DP a été orienté essentiellement vers : (i) l'analyse du fonctionnement des groupements, (ii) l'analyse des problèmes, (iii) l'analyse des objectifs d'action.

Les outils qui ont servi à la collecte de ces données sont entre autres :

- les entretiens semi structurés menés sur la base d'un guide d'entretien. Cet outil d'entretiens a permis d'animer des focus group pour discuter des sujets relatifs au statut, au fonctionnement, à la taille du groupement ;
- le diagramme de Venn qui a permis de visualiser les institutions clefs et les personnes dans la localité d'intervention. Ils a également mis en évidence les relations qui existaient entre elles tout comme leur importance dans la prise de décisions ;
- l'arbre des problèmes qui a permis de faire l'analyse de cause à effet des différents problèmes identifiés dans le groupement ;
- l'arbre des objectifs qui est similaire à un arbre de problème si ce n'est qu'il considère les objectifs plutôt que les problèmes.

1.2. Le choix de l'échantillonnage

Dans le cas de cette étude, la population d'enquête est constituée des membres et responsables des groupements maraîchers, et les conseillers agricoles de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Nous optons pour un échantillon composé car, il reflète la technique par triangulation, qui est utile en socioanthropologie et qui permet la rencontre de l'objectivité (Sardan, 2008). Aussi, la constitution de l'échantillon s'est effectuée en corrélation avec l'étude mixte (qualitative et quantitative) que nous menons.

Pour les données qualitatives, nous utilisons l'échantillon par choix raisonné et par boule de neige. Les catégories sociales constitutives de cet échantillon sont les dirigeants de groupements maraîchers, les conseillers agricoles de l'ANADER. En ce qui concerne les données quantitatives, la taille de l'échantillon est de 92 groupements, constitués à partir de la technique d'échantillonnage systématique. A partir de celle-ci, nous avons tiré au sort les groupements repartis dans différents départements de la région du Poro. Ainsi, nous avons tiré au sort chaque cinquième sur cette liste de 92 groupements maraîchers.

Tableau 1 : Liste des groupements maraîchers enquêtés

N°	DEPARTEMENTS	SOUS PREFECTURES	VILLAGES	NOM DE L'OPA	TYPE D'OPA	EXISTENCE LEGALE
1	DIKODOUGOU	GUIEMBE	GUIEMBE	KAHAGNON	GROUPEMENT	Oui
2	DIKODOUGOU	GUIEMBE	GUIEMBE	BINKADI	GROUPEMENT	Non
3	DIKODOUGOU	GUIEMBE	GUIEMBE	DJIGUIYA	GROUPEMENT	Non
4	SINEMATIALI	SEDIOGO	BALEKAHA	KATANAN	GROUPEMENT	Non
5	SINEMATIALI	SINEMATIALI	PESSIKAHA	LAGNON	GROUPEMENT	Non
6	KORHOGO	KORHOGO	KORHOGO	YEBENIBINA	GROUPEMENT	Non
7	KORHOGO	KORHOGO	KORHOGO	YEBENIBINA	GROUPEMENT	Non
8	KORHOGO	KORHOGO	OSSIENE	FOUNDARA	GROUPEMENT	Oui
9	KORHOGO	KORHOGO	NATIO	KATANA	GROUPEMENT	Oui
10	KORHOGO	KARAKORO	NANDJOUNKAHA	TCHERE GAGNIGUI	GROUPEMENT	Non
11	KORHOGO	KARAKORO	NANDIELEKAHA	CHIGATA	GROUPEMENT	Non
12	KORHOGO	KARAKORO	KANOUKAHA	CHIGATA	GROUPEMENT	Non
13	KORHOGO	LATAHA	LATAHA	SIHAFOLO	GROUPEMENT	Non
14	KORHOGO	KORHOGO	ZIEKAHA	CHIGATA	GROUPEMENT	Non
15	KORHOGO		GALAGOLO	SEGNENEDENE	GROUPEMENT	Non
16	KORHOGO	NIOFOUIN	KATIALI	BINKADI	GROUPEMENT	Non
17	KORHOGO	KORHOGO	NANGASSEREGUE	CHIGATA	GROUPEMENT	Non
18	MBENGUE	M'BENGUE	TCHEGBEKAHA	FEMME DE CHIGATA DE TCHEGBEKHAHA	GROUPEMENT	Non
19	MBENGUE	M'BENGUE	SANDREGUE	SOUTRA DE SANDRIGUE	GROUPEMENT	Non

Source : ANADER

1.3. La méthode d'analyse

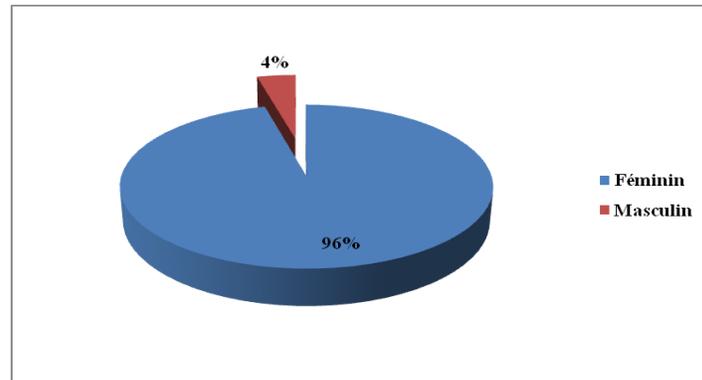
L'analyse des données qualitatives est un processus inductif composé d'aller-retour entre la collecte des données qui représente la réalité des participants à l'étude et les conceptualisations théoriques ou empiriques qui se dégagent de cette réalité. Ce processus consiste à fracturer, examiner, comparer, catégoriser et conceptualiser les données (Corbin et Strauss, 2008). Cela dit, pour les données qualitatives, nous avons mené une analyse de contenu qui a consisté d'abord, à tirer le sens général de l'ensemble de la description en organisant et articulant les idées de sorte à faire ressortir les idées essentielles, les éléments fondamentaux liés à l'étude. En ce qui concerne les données quantitatives, nous les avons analysées à partir du logiciel SPHINX. La transcription des données quantitatives s'est faite dans le logiciel suivant le processus de collecte des réponses aux questions.

Résultats

1.4. Caractéristiques des groupements de la filière maraîchère

2.1.1. Une forte féminisation de ces groupements

Figure 1 : Répartition des membres des groupements maraîchers par sexe



Source : Données de terrain, Septembre 2014

L'étude a relevé que les groupements maraîchers, dans la région du Poro, sont majoritairement composés de femmes. Cette forte féminisation de l'activité maraîchère trouve différentes explications. Tout d'abord, les cultures maraîchères (oignon, tomate, gombo, piment, aubergine, etc.) et leur finalité marchande ne les empêchent pas d'apparaître avant tout comme des cultures pratiquées pour la consommation, et de ce fait relevant des activités agricoles féminines. Un autre élément de réponse est le fait que les femmes peuvent vendre en partie leur production en détail sur les marchés locaux et profiter de leur talent de commerçantes. En effet, un marché informel a été créé par les productrices membres du groupement KATANA de Natiokobadara sur le site de production. Selon une participante :

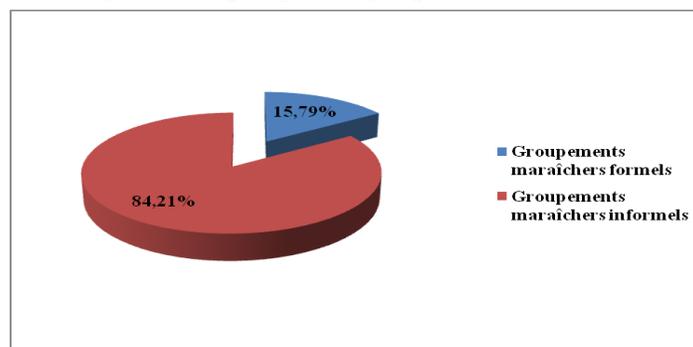
« Les clients viennent acheter directement les légumes dans le jardin ; l'existence de ce marché nous permet de faire la vente directe et d'éviter beaucoup de pourriture de produits après la récolte ».

Néanmoins, l'étude a constaté la présence de quelques hommes (1 à 3 personnes) au sein des groupements maraîchers. Ces hommes remplissent des activités ou tâches que les femmes ne peuvent effectuer (faire des courses, participer aux réunions des structures partenaires, etc.). Ils servent par exemple d'intermédiaires entre les femmes et les structures de développement.

2.1.2. La faiblesse de la formalisation du statut des groupements maraîchers

Le statut porte sur la formalisation des groupements maraîchers. À ce sujet, les données d'enquêtes indiquent les résultats ci-dessous :

Figure 2 : Typologie des groupements maraîchers

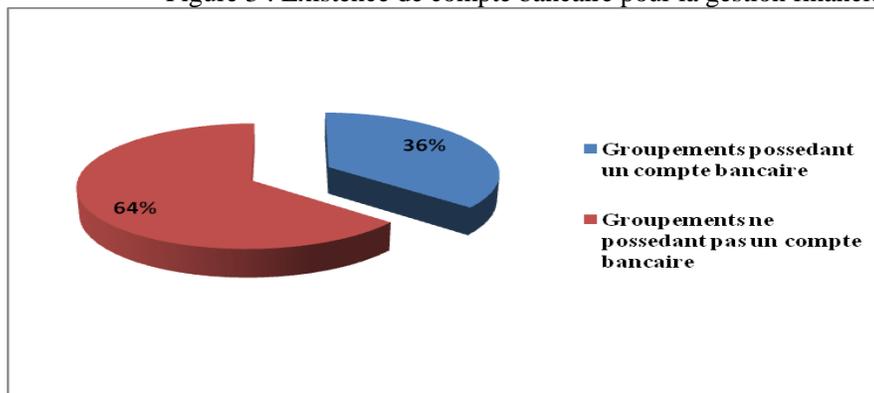


Source : Données de terrain, Septembre 2014

La majorité (84,21 %) des groupements maraîchers sont encore informels. Cette situation représente un sérieux handicap pour ces groupements qui ne peuvent pas profiter du soutien technique et/ou de l'appui financier des partenaires au développement. Ce fort taux de groupements informels constitue ainsi une entrave majeure au développement de la filière maraîchère. Par ailleurs, les groupements formalisés disposent de textes statutaires ; mais l'étude a noté que ces textes ne sont pas suffisamment diffusés et connus par les membres. Ces derniers ne connaissent pas les contenus de ces textes. Généralement après leur adoption à l'assemblée générale constitutive, les textes statutaires servent seulement à faire identifier ou enregistrer le groupement au ministère de l'intérieur.

2.1.3. Une gestion financière en souffrance

Figure 3 : Existence de compte bancaire pour la gestion financière



Source : Données de terrain, Septembre 2014

La majeure partie des groupements maraîchers (69%) ne possèdent pas encore de compte bancaire pour la traçabilité des opérations de gestion des ressources financières. Cela s'explique par le fait que la plupart des groupements sont encore informels. Ils ne peuvent donc pas disposer de tous les documents légaux nécessaires à l'ouverture de compte courant notamment le numéro de récépissé d'enregistrement au ministère de l'intérieur et/ou du tribunal. Ainsi, les revenus monétaires (argent, cotisations, etc.) sont thésaurisés dans la caisse du groupement gardée par la trésorière. Hormis l'existence d'un cahier de cotisation, les autres documents comptables (livret de caisse, livret de banque, compte d'exploitation, etc.) sont ignorés. Néanmoins, l'étude a répertorié une minorité (36 %) disposant un compte d'épargne.

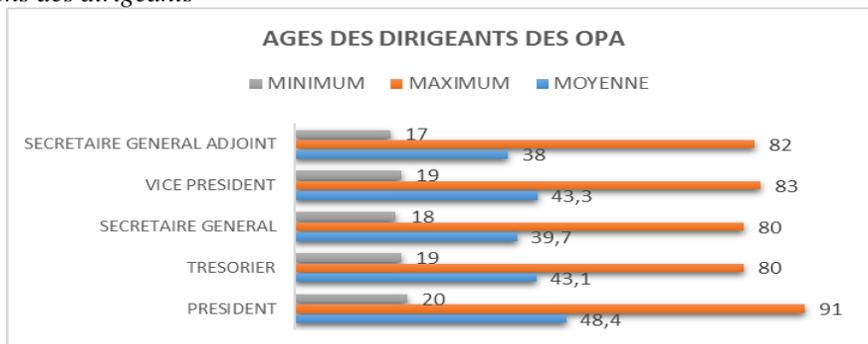
2.1.4. Profil sociodémographiques des dirigeants

Les groupements maraîchers sont structurés de manière suivante : (i) Assemblée Générale, (ii) bureau exécutif, et (iii) de membres. La gestion du groupement maraîcher repose en grande partie sur le bureau exécutif composé : (i) Présidente, (ii) Vice-présidente, (iii) Secrétaire, (iv) Secrétaire Adjointe, (v) Trésorière. Nous avons cherché à mettre en évidence les caractéristiques sociodémographiques telles l'âge, le niveau d'instruction qui peuvent impacter la dynamique du groupement.

▪ Age moyen des dirigeantes

Pour déterminer le profil des dirigeantes du groupement, nous avons mis un accent sur l'âge.

Figure 4 : Age moyens des dirigeantes



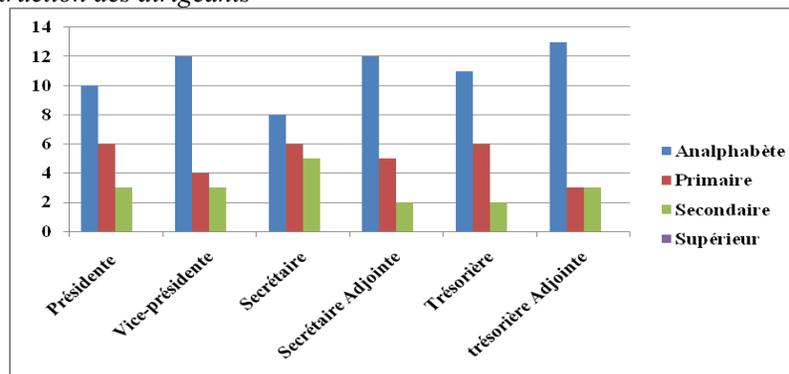
Source : Données de terrain, Septembre 2014

Pour la plupart des groupements maraîchers, la moyenne d'âge des dirigeants varie entre 38 ans pour le poste de secrétaire général adjoint et 48 ans pour le poste de Président. Les secrétaires et leurs adjoints sont relativement jeunes. Cela s'explique par le fait que ces postes sont généralement occupés par les membres qui savent lire et écrire. Ce poste passe sous le contrôle de ces lettrés reconnus par les adhérents du groupement. On note également que 72% des dirigeants des groupements ont un âge inférieur à 60 ans. À cet âge, les dirigeantes ont du mal à maîtriser les outils de gestion moderne de la coopérative (Procès verbal de réunion, journal de caisse, informatique, etc.). Par ailleurs, la plupart des groupements ont des difficultés de renouvellement des instances dirigeantes. Les membres ont souligné la dépendance à une dirigeante dont le départ peut entraîner des conflits internes, la scission du groupement. En somme, les groupements sont dirigés par des femmes adultes qui sont généralement considérées comme des « aînées », des modèles jusqu'à preuve du contraire.

▪ Niveau d'instruction des dirigeants

Le niveau d'instruction permet d'avoir une influence sur le mode de gestion du groupement.

Figure 5 : Niveau d'instruction des dirigeants

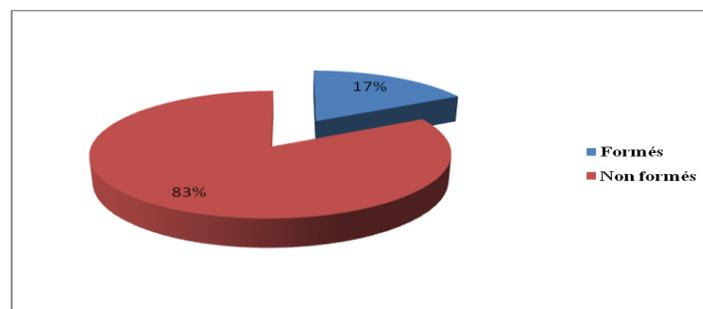


Source : Données de terrain, Septembre 2014

La plupart des dirigeants des groupements maraîchers sont des analphabètes ou ont un faible niveau d'étude (niveau primaire). Ce fort taux de membres analphabètes entrave fortement le fonctionnement de ces organisations, car, il est donc difficile pour eux de maîtriser les règles et principes de la vie associative et de la comptabilité simplifiée.

▪ Un manque de formation des dirigeants

Figure 6 : Participation des dirigeants aux sessions de formation



Source : Données de terrain, Septembre 2014

Les données de l'enquête ont relevé que la majorité des dirigeants ne sont pas formés à la vie associative et à la gestion coopérative. Dans un tel contexte, les membres ne connaissent pas leurs fonctions ni leurs tâches. Par contre, l'enquête a noté qu'une minorité, soit 17%, a participé à des sessions de formation sur la gestion et le fonctionnement de l'organisation. Malgré ces formations, l'enquête a noté que les registres de Procès verbaux qui permettent de retracer l'historique du groupement sont absents. De plus, les journaux de caisse qui sont les documents les plus communs, quand ils existent, sont en général mal tenus et mal remplis. Le manque de formation des dirigeants entrave fortement le fonctionnement des groupements.

2.2. Un accès précaire des membres des groupements maraîchers à la terre

Les membres des groupements maraîchers ont accès à la terre par prêt. De ce fait, ils ont droit d'usage sur la terre. En effet, pour obtenir des parcelles de culture, les membres font une demande aux propriétaires terriens ou au chef de terre. Ils font un don symbolique, généralement un bout de bois (permettant au chef de terre de se réchauffer à la tombée de la nuit), quelquefois un poulet pour acquérir un droit de cultiver une portion de terre. Hormis le prêt de la terre, les membres des groupements maraîchers louent également la terre aux propriétaires terriens. Cet état de fait est souligné par une Présidente de groupement maraîcher en ces termes :

« Toutes les femmes du groupement louent la terre. Et, le prix de la location varie de 5000 FCFA et 15000 FCFA par an ».

Ce statut d'usager de la terre ne permet pas aux membres des groupements maraîchers de bénéficier d'appui des partenaires techniques et financiers pour aménager la parcelle, notamment l'installation d'un système d'irrigation moderne en vue d'alléger la pénibilité de l'arrosage des plants d'une part et la fertilisation du sol par un apport d'intrants chimiques pour améliorer la productivité d'autre part. De même, ce statut accroît la précarité foncière des membres des groupements maraîchers, car, ils peuvent être déguerpis à tout moment par les propriétaires terriens. Les propos des membres de deux groupements enquêtés relèvent ce constat :

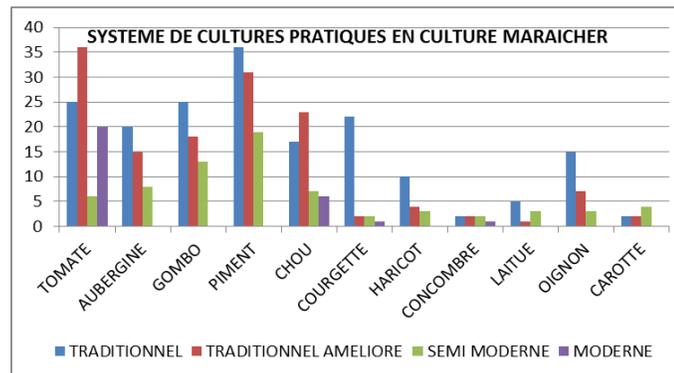
« Le propriétaire de terre a loti notre parcelle. Et, les gens qui ont acheté les terrains nous disent de quitter parce qu'ils doivent construire des maisons ».

« Notre groupement a bénéficié de la construction de barques d'eau ; le propriétaire de la terre nous avait donné son accord et nous avait rassuré. Mais, dès la construction de premières barques, il nous a réclamé sa terre. Donc, le projet a arrêté l'aménagement du site ».

En définitive, le droit d'usager de la terre et l'absence d'un contrat formel sur la terre constituent des obstacles au développement des activités des groupements maraîchers.

2.3. Un système de production agricole rudimentaire

Figure 7 : Système de cultures pratiques en culture maraîcher



Source : Données de terrain, Septembre 2014

Les systèmes de cultures maraîchères pratiqués par les membres des groupements sont dominés par des systèmes traditionnels caractérisés par la culture itinérante sur brulis, sans utilisation de fertilisant ni de pesticides et sans encadrement technique. Les labours et les différents défrichements se font avec les outils rudimentaires notamment la daba, la machette, la houe, le râteau, etc. De plus, les femmes utilisent un système d'irrigation rudimentaire (puits de fortune, arrosoir manuel,...). Elles ont du mal à mettre en place un système d'irrigation efficace des parcelles, cela par manque de moyens financiers pour l'acquisition de matériels adéquats, de compétence et d'encadrement technique.

Les membres du groupement utilisent ainsi les petits arrosoirs classiques. Ce système de production agricole se traduit par la faiblesse des surfaces cultivées et également par la faiblesse des rendements de récoltes. En effet, les superficies emblavées par les femmes varient de 0,12 à 0,5 hectares. En ce qui concerne la productivité, l'étude a relevé que les rendements des cultures maraîchères pratiquées par les groupements sont faibles. Par exemple, le rendement de l'oignon réalisé par les membres des groupements est moins de 1 tonne/hectare contre 25 à 30 tonnes selon les fiches techniques de l'ANADER.

Finalement, le système de production est la base de la faible productivité. Cela explique la faiblesse des revenus générés par la vente des produits récoltés. Ainsi, les membres des groupements maraîchers ne peuvent pas investir leurs maigres revenus dans l'achat des semences améliorées, des équipements modernes (motoculteurs, motopompes,...). Cette situation constitue une entrave au développement des groupements maraîchers.

2.4. Un système de commercialisation non groupé

Les activités communes de ces groupements sont très limitées. Les avantages de cultiver en groupe ne sont pas très visibles au sein de la plupart des groupements. Pour les membres, travailler en groupe donne à chacune la motivation de tenir au mieux ses planches. De plus, le travail en groupe favoriserait d'après certains membres le partage de connaissances. De toutes les activités possibles à réaliser en groupe depuis l'achat des semences jusqu'à la vente, environ la moitié des groupements ne font pas des achats groupés de semences et engrais pour la pépinière. Cet état de fait est relevé par une répondante du groupement KATANA de Natiokobadara:

« Chaque membre s'approvisionne en semence et en engrais à sa manière et selon ses propres moyens. En ce qui concerne la semence, CALIVOIRE l'octroie à crédit individuellement aux productrices ; tu as une semaine pour rembourser leur crédit ».

En revanche, la plupart des groupements enquêtés s'organisent principalement pour la mise en place et l'entretien d'une pépinière commune. L'autre principale activité commune généralement pratiquée par les groupements est la mise en place et l'entretien des clôtures. Outre ces activités, chaque producteur suit l'entretien, la récolte de ses planches et le stockage de façon personnelle. Les ventes groupées sont rares, quand elles surviennent, c'est qu'un acheteur venu de la ville s'est adressé au groupement. Ce système de vente individuelle des produits agricoles ne permet pas aux membres des groupements d'obtenir des prix élevés, car il les expose à la fluctuation des prix et au gré de l'acheteur. D'autre part, il ne permet pas non plus aux groupements maraîchers de dégager des marges financières en vue de constituer leur fond de roulement. La constitution de ce fond provient en partie de la participation des membres du groupement. Ce fond est pourtant indispensable pour financer les activités des groupements, notamment ravitailler les membres en intrants de qualité, octroyer des prêts remboursables aux membres, etc.

Par ailleurs, les produits agricoles sont souvent périssables. Il en résulte que les installations de stockage et de conservation prennent une importance considérable. Et pourtant, les données de l'enquête ont noté que la majorité des groupements maraîchers enquêtés sont confrontés à des difficultés d'écoulement, de conservation et de conditionnement des produits agricoles. Ils ne disposent pas de magasin de stockage. Cela constitue un facteur contraignant pour les membres des groupements maraîchers qui sont obligés de vendre leur produits juste après la récolte sur les marchés locaux pour éviter que ceux-ci ne pourrissent. Ainsi l'absence d'infrastructures de conservation et de conditionnement des produits maraîchers contribue à accentuer la faiblesse des revenus des ventes.

En somme, le système de vente individuelle pratiqué par les producteurs de maraîcher et l'absence d'infrastructures de stockage et de conservation constituent des facteurs limitant le développement des groupements maraîchers.

2. Discussion

La mise en place des organisations de femmes rurales est le fruit de l'évolution récente de la société et elle constitue un moteur de changement au sein des communautés rurales. Comme l'a signifié Lavigne et al. (1994), les organisations rurales sont à la fois conséquence et moyen de changement : elles sont le lieu privilégié d'observation des dynamiques sociales face aux enjeux locaux et nationaux. En effet, la crise économique des années 80 a contraint l'Etat ivoirien à adopter les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et à se désengager des services sociaux (réduction des dépenses publiques, diminution des dépenses de santé et d'éducation). Ce programme a engendré le chômage, le blocage des salaires, et la liquidation d'un certain nombre d'entreprises; d'où le licenciement de 10 000 personnes dans le secteur public et de 30 000 dans le secteur privé de 1980 à 1985 (Alpha, 1993:42). Les effets politiques des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) se sont traduits au plan social par une redéfinition des rôles des femmes au sein des différentes communautés. Ils ont également obligé « les femmes à sortir de la sphère privée dans laquelle elles étaient sensées évoluer pour investir la sphère publique » (Ndeye, op. cit.). Les femmes ont investi des activités, principalement maraîchères en milieu rural et péri-urbain en vue de subvenir à leurs besoins ainsi que ceux de leur famille. Elles ont aussi adopté des stratégies telles la création des groupements pour développer leurs activités.

Illy et al. (2007) et Ouedraogo (2004), indiquent que la raison d'être des organisations de producteurs maraîchers est à peu près la même dans toutes les régions. Il s'agit tout d'abord pour les producteurs de planifier la campagne maraîchère ; ensuite de rechercher de partenaires extérieurs pour des appuis divers (équipements, crédits, engrais, semences) et enfin solliciter des intermédiaires pour la formation des producteurs. L'étude a montré la féminisation de la majorité des groupements maraîchers dans la sous-préfecture de Korhogo. Cette majorité de femmes au niveau de la production maraîchère dans cette région du Nord de la Côte d'Ivoire, principalement dans la société senoufo, trouve différentes explications.

Tout d'abord, la culture maraîchère, bien qu'elle ait une finalité marchande, « apparaît avant tout comme une culture pratiquée pour la souce, et de ce fait relevant des activités agricoles féminines » (Fromageot, 1996). Ce point de vue est partagé par N'Diaye (2015) lorsqu'elle écrit : « le jardin de case ou l'horticulture d'hivernage est une pratique traditionnelle. C'est une activité presque exclusivement féminine, et où la femme joue un rôle essentiel ». Ainsi, nos résultats coïncident avec ceux de Mfoukou Ntsakala et al., (2006, p.3) et de la FAO (2012, p.20) qui observent une certaine féminisation du maraîchage, bien que les hommes commencent à s'y intéresser. Par contre, nos résultats s'opposent à ceux de Kanda et al., (2009, p.359), Wognin et al. (2013) et Ouedraogo (2015) qui observent respectivement dans les périmètres péri urbains de Lomé, d'Abidjan et de Bobo-Dioulasso, une forte présence d'hommes dans le maraîchage.

La majorité des femmes des groupements maraîchers sont analphabètes. L'analphabétisme des femmes est dû à leur non scolarisation. En effet, les femmes sont reléguées au second plan dans la société senoufo. Elles sont plutôt préparées dès le bas âge à une vie matrimoniale future. ce qui rejoint les analyses de l'UNESCO (1993) qui soutiennent que l'inégalité de genre dans l'éducation des maraîchers observés à Kamanyola, s'explique par la tradition et la culture locale qui consistent à prioriser la scolarisation des garçons et par contre, orienter les filles dans les travaux ménagers et champêtres, enfin de les préparer au mariage. D'autre part, le faible niveau d'instruction des femmes pourrait être dû au fait que le maraîchage est une activité qui n'exige pas de compétences intellectuelles particulières (Wognon et al. op. cit). Effectivement, Ces agricultrices, en majorité analphabètes, éprouvent des difficultés pour accéder aux crédits, aux innovations et à l'encadrement agricole qui est plutôt orienté vers les cultures pérennes plus rentables et aux mains des hommes (FAO, 2017). En fait, l'analphabétisme réduit l'accessibilité des femmes à la formation continue et limite leur capacité à obtenir de l'information essentielle et à comprendre les enjeux de la coopérative.

De plus, les résultats de l'étude ont montré que la plupart des groupements maraîchers féminins ne sont pas légalement constitués conformément à la loi n° 97-721 du 23 décembre 1997 relative aux coopératives de la Côte d'Ivoire. En effet, cette loi fait obligation aux promoteurs de recruter un Directeur ou Gérant chargé de la gestion quotidienne de l'entreprise. Elle fait également obligation aux administrateurs de traiter avec la coopérative la totalité de leurs opérations. La coopérative doit être administrée par un Conseil d'Administration dont les fonctions sont bien définies avec un mandat de trois ans renouvelables. La loi coopérative consacre à la coopérative sa dimension d'entreprise. De même, la Côte d'Ivoire a ratifié en 2013 le droit uniforme des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Ce texte donne le choix aux coopérateurs entre deux formes juridiques: la Société Coopérative Simplifiée (SCOOPS) et la Société Coopérative avec Conseil d'Administration (SCOOP-CA). Avec l'OHADA, le dossier de la société coopérative est déposé par les mandataires au tribunal de commerce de la localité en vue son immatriculation au Registre des Sociétés Coopératives dans le mois de sa constitution. Cette loi ajoute alors une contrainte supplémentaire à l'adaptabilité des groupements maraîchers au statut coopératif. C'est pourquoi, les résultats de cette étude sont en accord avec ceux de Kagambega (2016) qui ont montré que de nombreux groupements de base restent associatifs, par choix ou non, voire informels (en attente de récépissé ou n'ayant pas la capacité ou la volonté de se formaliser). Ainsi, au niveau de la production, ce statut de groupement informel et non légal est la base des difficultés de mobilisation des ressources financières pour assurer l'approvisionnement de leurs membres en facteurs de production d'une part et d'accès aux crédits bancaires ainsi qu'aux fonds des institutions de micro finance, faute de garantie d'autre part.

Aussi, les groupements maraîchers ne peuvent pas constituer de fond roulement en vue d'acheter des intrants commerciaux comme les engrais et les variétés améliorées de semences d'une part et de faire les ventes groupées des produits récoltés de leurs membres d'autre part. Ils sont donc faibles dans les négociations avec les commerçantes grossistes qui leur imposent leurs prix d'achats des produits agricoles. Cela ne permet pas aux femmes membres des groupements maraîchers d'améliorer le système de culture par l'acquisition d'équipements modernes (motopompe) et d'augmenter leurs rendements. Ce point de vue est illustré pertinemment par Kagambega (op.cit) lorsqu'il écrit: « 69,01 % des maraîchers affiliés à une organisation de base financent les facteurs de production (semence, engrais, produits phytosanitaire, etc.) sur fonds propres. Ces mécanismes de financement ne permettent vraiment pas d'innover et d'accroître la production maraîchère, d'autant plus que les producteurs ont une faible capacité financière ». Cette observation est aussi faite par plusieurs auteurs (Kumar, 1994; Saito, Mekonnen et Spurling, 1994; Ouma, De Groote et Owuor, 2006) qui expliquent le faible accès aux technologies améliorées par les facteurs suivants:

accès restreint à la terre et à la main-d'œuvre, niveaux d'instruction inférieurs et la faible accessibilité au marché du crédit. Pour palier au manque de ressources financières en vue d'accéder aux matériels modernes, Ouo-Ouo (2009) révèle que les équipements les plus utilisés par les producteurs maraîchers sont fabriqués par les artisans locaux (43 %), 22 % sont importés et 16 % sont confectionnés par les maraîchers eux-mêmes. Par ailleurs, le statut de groupement informel constitue un frein aux appuis de l'Etat et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) en matière de subvention (intrants agricoles, équipements agricoles), infrastructures (magasins de stockage et conservation des produits) et de formation.

Conclusion

Les groupements féminins se sont construits dans le nord de la Côte d'Ivoire dans un contexte de crise économique et de désengagement de l'Etat. Ils visaient le développement du maraîchage dans lequel les femmes sont traditionnellement présentes. Les groupements maraîchers, malgré le fait qu'ils soient un espace d'intégration des femmes dans le tissu socio-économique, sont pour la plupart informels. Composés de femmes, ces groupements sont dirigés par des analphabètes et peu de groupements ont un compte d'épargne. En outre, les groupements féminins, du fait de leur statut non formel, ont du mal à accéder au crédit et aux équipements modernes de production. Partant de ce fait, les femmes productrices de maraîcher utilisent des outils rudimentaires (dabas, arrosoirs, râteaux, puits de fortune, etc.). Cela impacte négativement sur la taille des superficies emblavées d'une part et l'amélioration de la productivité agricole d'autre part.

Aussi, l'étude a relevé que les membres des groupements maraîchers commercialisent individuellement leurs produits récoltés ; cela résulte d'un manque d'esprit coopératif. En fin de compte, le statut informel des groupements maraîchers, l'analphabétisme de la majorité des membres, le système de production rudimentaire, le manque de fond de roulement, la vente non groupée des produits constituent entre autres les contraintes au développement des groupements maraîchers féminins, donc le passage de groupement informel à la coopérative. Pour ce faire, des appuis sont nécessaires en matière de renforcement des capacités organisationnelles, techniques, technologiques et de crédit en faveur des groupements maraîchers féminins.

Référence bibliographique

1. Alpha, A., (1993), *Ajustement Structurel et Environnement: Le Cas de la Côte d'Ivoire*, ORSTOM-CESDñ EUROSTAT, Paris
2. Fromageot, A., (1996), *Etude de petits périmètres maraîchers dans un village du nord de la Côte-d'Ivoire*, Mémoire de maîtrise de géographie. Université Paris X Nanterre
3. Fromageot, A., (2008), *Le maraîchage marchand dans le nord de la Côte d'Ivoire : une nouvelle forme d'agriculture urbaine loin de la ville?* In Vidal R (dir.) : La diversité de l'agriculture urbaine dans le monde, vol. 3 des actes du colloque Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville. © ENSP, Université de Nanterre.
4. Illy, L., Belem J., Sangaré, N., et Kaboré, M., (2007), *Contribution des cultures de saison sèche à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire*, Rapport provisoire, Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales(CAPES). Ouagadougou. 93p.
5. Kagambega, L., (2016), *Impact socio-économique de l'organisation des producteurs sur la production maraîchère au Burkina Faso: cas de Bobo-Dioulasso*, OUAGADOUGOU ET OUAHIGOUYA
6. Kumar, S. K., (1994), *Adoption of hybrid maize in Zambia: effects on gender roles, food consumption, and nutrition*, Research Report No. 100. Washington, IFPRI.
7. Ndiaye, A.D., (2013), *Les femmes et le développement local au Sénégal : le rôle des associations féminines dans le bassin arachidier : l'exemple de Diourbel*, <https://tel.archives-ouvertes.fr>, (consulté 28 juin 2019)
8. Ouedraogo, S., (2004), *Le groupement des productrices maraîchères de Oula-Koulsin (Burkina Faso)*, Les Cahiers du CRISES. Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale. Bibliothèque nationale du Québec, ES0402. 61 p.
9. Ouedraogo, F., (2018), *Groupements de femmes rurales au Burkina Faso : Enjeux et défis pour un développement durable*, Entraide et Fraternité.
10. Ouedraogo, D., (2012), *La vie socio-économique des femmes productrices d'oignon dans l'Oudalan au Burkina Faso. Comment mesurer les impacts?* Mémoire de Master AGRINOVIA. Université de Ouagadougou, 91 p.

11. Ouo-Ouo Jean-Philippe, Kodié, (2009), *Identification des groupes homogènes de maraîchers et l'évaluation de leur performance économiques au Burkina Faso*, Série Master of Science, n°101, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
12. Ouma, J. O., de Groote, H. et Owuor, G., (2006), *Determinants of improved maize seed and fertilizer use in Kenya: policy implications. Embu (Kenya)*, Agricultural Research Institute; Nairobi, International maize and Wheat improvement Centre; et Njoro, Kenya, Egerton University
13. Piraux, J., (2000), *Groupements de femmes rurales au Sénégal. Espaces de liberté ou platesformes pour le changement ?*, *Genre et développement*, [en ligne], n 20, pp.2-16. <http://apad.revues.org/230?&id=230/3>
14. Saito, K., Mekonnen, H. et Spurling, D., (1994), *Raising the productivity of women farmers in sub-Saharan Africa*, World Bank Discussion Papers, Africa Technical Department Series No. 230. Washington, Banque mondiale.
15. Tougma, T. A., (2007), *Déterminants de la durabilité des pratiques d'irrigation dans les systèmes de production maraîchères urbains et péri urbains au Burkina: analyse de la situation à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou*, Mémoire de fin d'étude d'ingénieur du développement rural, option sociologie et économie rurales, Université polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB), Institut du développement rural (IDR), Bobo-Dioulasso, Burkina Faso,70p.
16. UNESCO, (1993), *L'éducation des jeunes filles et des femmes en Afrique : l'apport de l'UNESCO-BREDA*, Breda séries N°3, Dakar, 19p.
17. Wognin A. S., Ouffoue S. K., Assemamand E. F., Tano K., et Koffi-Nevry R., (2013), *Perception des risques sanitaires dans le maraîchage à Abidjan, Côte d'Ivoire*, International Journal of Biological and Chemical Sciences